

Lutte Anti-Vectorielle

Bilan Délégation départementale des Yvelines – Saison 2022

Surveillance du 1^{er} mai au 30 novembre 2022

Bilan épidémiologique

→ Cas d'arbovirose recensés dans des Yvelines :

- **11 cas de dengue**
 - 8 cas domiciliés dans les Yvelines
 - 3 cas avec passage dans les Yvelines
- 1 seul cas autochtone : 1 cas métropolitain autochtone domicilié dans les Yvelines, mais qui a été contaminé dans le sud de la France. Les autres cas sont liés à un voyage dans une zone à risque hors métropole.

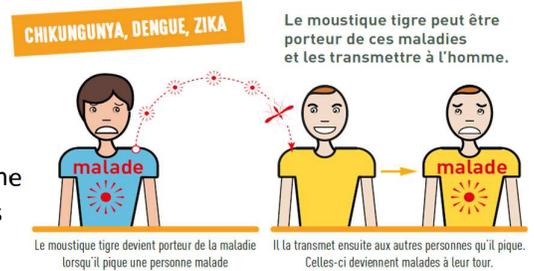


Figure 1. Transmission d'arboviroses, ARS-IDF.

Surveillance du territoire

→ Par le biais de pièges pondoirs

- 55 pièges placés sur le département :
 - 15 pièges relevés positifs (= présence de moustique tigre) au moins une fois
 - Au total **24 relevés de pièges positifs** sur toute la saison



Figure 2. Localisation des pièges pondoirs des Yvelines.

→ Par le biais de signalements citoyens :

- 45 signalements effectués par des particuliers sur le portail dédié (contre 42 en 2021)
 - **18 signalements positifs**, soit 40% des signalements (contre 3 en 2021, soit 7,14%)

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/



Figure 3. Portail de signalement du moustique tigre - Site de l'ANSES.

Bilan des enquêtes entomologiques

→ **43 enquêtes entomologiques** ont été réalisées sur le département des Yvelines :

- 21 enquêtes suite à la survenue de cas d'arbovirose*
- 13 enquêtes suite à des relevés de pp positifs**
- 9 enquêtes suite à des signalements de particuliers positifs**

*Plusieurs enquêtes peuvent être réalisées pour un même cas, selon leurs lieux de déplacements/séjours.

**Tous les signalements environnementaux, qu'ils soient liés à une déclaration citoyenne ou à un relevé positif de piège pondoir, ne font pas forcément l'objet d'une enquête. Notamment si les signalements proviennent d'un secteur ayant déjà fait l'objet d'une enquête.

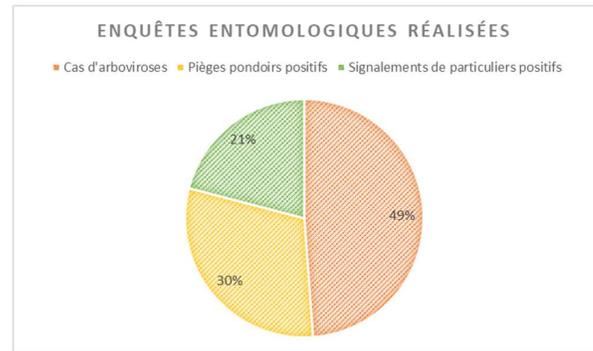


Figure 4. Répartition des enquêtes entomologiques réalisées sur les Yvelines durant la saison 2022.

Bilan de la colonisation du territoire des Yvelines - fin de saison 2022

Une commune est considérée comme colonisée si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs sont observés sur 3 relevés successifs des pièges pondoirs,
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif,
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

→ **Communes des Yvelines colonisées par le moustique tigre :**

- Au 1^{er} mai 2022 (début de saison) : **2 communes** déjà colonisées.
- Au 31 novembre 2022 (fin de saison) : **5 communes supplémentaires** considérées comme colonisées.

Le département des Yvelines compte actuellement **7 communes colonisées** par le moustique tigre :

*Houilles / Carrières-sur-Seine / Versailles / Elancourt /
Sartrouville / Maisons-Laffitte / Conflans-Sainte-Honorine*

Opérations de sensibilisation en 2022

En 2022, la Délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France a lancé plusieurs actions de communication et de sensibilisation :



- Le **17 mai 2022**, un **courrier** a été adressé à l'ensemble des communes et aux établissements de santé, dans le cadre de l'ouverture de la saison de surveillance relative au moustique tigre.
- Le **7 juillet 2022**, un **webinaire** de sensibilisation à la lutte anti-vectorielle a été organisé à destination des collectivités et des sites dits sensibles.
- Les **17 et 18 octobre 2022**, dans le cadre de la **semaine de la Science**, des **interventions de sensibilisation** ont été réalisées au sein du Lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie. Elles se sont déroulées sous la forme de 4 sessions d'une heure, pour un total de près de **200 élèves sensibilisés à la lutte vectorielle**.